
III
USAGES PARTICULIERS DES
ANAPHORIQUES

177-223

Déterminant zéro et anaphore

Marie-José Reichler-Béguelin
Universités de Neuchâtel et Fribourg

Le célibat est bien austère:
Faudrait-il se passer d'époux ?
Mais il nous est trop nécessaire.

(Marivaux, *La fausse suivante*, III, 9; je souligne)

Résumé

Cet article traite d'un schéma d'anaphore pronominale qui, soumis à une certaine répression normative, se rencontre néanmoins dans les productions langagières. Il s'agit de séquences où un pronom libre réfère à un objet-de-discours préalablement introduit (et/ou catégorisé) par le biais d'un nom dépourvu d'article ($(\emptyset N)$). Il y a plus de deux siècles, les auteurs de la Grammaire de Port-Royal s'étaient penchés sur l'emploi du relatif en pareil contexte, posant avec finesse le problème des fonctions assumées, en français, par l'absence d'article devant le nom. Pour une théorie moderne de l'anaphore, les rappels d'objets introduits par l'intermédiaire de noms sans article soulèvent d'autres questions importantes. D'abord, comment convient-il d'évaluer la norme qui les proscriit, quels sont ses origines et ses fondements ? D'autre part, si des schémas anaphoriques de ce genre sont performés malgré tout, quelles indications fournissent-ils sur le fonctionnement de la mémoire discursive, sur la façon dont les objets-de-discours sont introduits, et jugés validés ou non dans la schématisation en cours ? Enfin, quand l'introduit concerné est en position de $N2$ dans une structure $N1$ de \emptyset $N2$, que nous apprend l'anaphore pronominale sur l'interprétation des syntagmes binominaux ? C'est tout le problème de l'interdépendance entre niveaux d'analyse, ainsi que celui du "niveau linguistique de base" pertinent pour la perception sémantique, qui se trouvent indirectement posés.

1. La norme face aux antécédents dépourvus d'articles

On sait qu'à l'heure actuelle, les grammaires traditionnelles traitent encore, dans la foulée des descriptions classiques, l'anaphore pronominale en termes de reprise d'un élément figurant dans le contexte discursif; la coprésence effective de cet élément (dit antécédent) est considérée comme allant plus ou moins de soi. Dans cette optique, le pronom reçoit une fonction de "représentant" ou de "substitut". Ainsi en est-il chez Grevisse (§ 626 de la 13^e édition remaniée par André Goosse), qui formule une série de remarques relatives à la forme de l'antécédent du pronom, relatif ou de troisième personne. Y figure notamment une contrainte de "détermination"¹, valable s'il s'agit d'un nom commun :

- (1) "On ne doit pas dire (puisque l'antécédent est construit sans déterminant) :
 ◦Il a été condamné à mort, qu'il a endurée courageusement. ◦J'ai obtenu satisfaction : je la considère comme importante. ◦Il parla sans colère, à laquelle il n'était d'ailleurs pas enclin." (*loc. cit.*)

Des propos reproduits ci-dessus, il serait toutefois imprudent de conclure que de tels enchaînements ne se rencontrent pas en français moderne : il est notoire que l'assertion d'une norme vise bien souvent la proscription de formulations attestées. Comme à son habitude, Grevisse (*loc. cit.*) apporte d'ailleurs une série fournie de contre-exemples, qui peuvent, précise-t-il, se réclamer de l'usage classique :

- (2) Le roi l'a surpris en robe de chambre de brocart : il *la* lui a arrachée.
 (Gaxotte)
 (3) Elle a d'abord perdu connaissance et ne l'a reprise que chez le pharmacien.
 (Gide)

Nous y ajouterons cet exemple tiré de nos propres archives, et qui fait écho au premier des énoncés réprouvés par Grevisse :

- (4) Mais comment condamner à mort des hommes qui n'attendent plus qu'elle ?
 (Marie Claire, avril 1991)

Le statut normativement incertain des anaphores du type 2-4 est illustré par une note de Sandfeld (1965 : 40) : ce dernier y fait état de dissensions entre

¹ *Détermination* signifie ici présence (explicite ou implicite) d'un déterminant (ou d'un article) devant le nom. Cf. plus bas n. 6.

grammairiens qui tantôt les acceptent, tantôt les rejettent comme malformées. En fait, tout se passe comme si les auteurs étaient, sur cette question, en quête d'une règle cohérente, de nature à rationaliser une intuition linguistique quelque peu hésitante.

De notre point de vue, les occurrences comme 2-4, quoique donnant lieu à controverses, méritent d'être prises en compte dans une étude scientifique de l'anaphore pronominale. Un modèle empiriquement fiable du fonctionnement du pronom, susceptible de déboucher, avec la robustesse requise, sur des applications en traitement automatique, implique en effet

- 1) un travail à partir d'une documentation aussi exhaustive que possible, constituée sans *a priori* normatif (Reichler-Béguelin, 1993a);
- 2) une théorisation dynamique de la construction du sens et de l'interdépendance des niveaux d'analyse, morpho-syntaxique et sémantique-informationnel en particulier (voir, dans ce sens, Berrendonner, à paraître);
- 3) une prise en compte des interactions entre "point de vue du locuteur" et "point de vue de l'interprète" ainsi que des intérêts stratégiques parfois divergents propres aux interlocuteurs dans le déroulement de l'opération anaphorique (Reichler-Béguelin, 1989).

2. Port-Royal et le marquage de la détermination

Le débat sur les enchaînements autorisés après un substantif dépourvu d'article ne date pas d'hier, et trouve une source importante dans la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660). Le chapitre X² de cet ouvrage est en effet entièrement consacré à la discussion d'une règle dont la formulation initiale remonte à Vaugelas, règle selon laquelle un relatif ne peut pas reprendre un nom sans article (on dit : *Il a été traité avec Øviolence*, mais *Il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine*, p. 57).

Dans leur commentaire, les grammairiens de Port-Royal avancent d'emblée un certain nombre d'énoncés qui semblent la contredire, ainsi :

² "Examen d'une Règle de la Langue Française, qui est: qu'on ne doit pas mettre le Relatif après un nom sans article", 1969 (= 1660) : 57-62.

"Il agit en politique qui sait gouverner; il est coupable de crimes qui méritent châtement; il n'y a homme qui sache cela; Seigneur, qui voyez ma misère, assistez-moi; une sorte de bois qui est fort dur" (p. 57)³.

Pour Arnauld et Lancelot, la possibilité de conférer une formulation plus générale à la règle de Vaugelas passe par une réflexion sur la détermination du nom, au sens sémantique, c'est-à-dire sur le marquage de l'"étendue" de la signification du nom, "s'il doit être pris généralement ou particulièrement; ou étant pris particulièrement, si c'est pour un particulier certain ou incertain" (p. 58). Or, selon les auteurs, la détermination peut prendre d'autres voies que la présence de l'article, ce qui est de nature à justifier les contre-exemples, du moins de ceux qui ne sont pas des archaïsmes, "restes du vieux style" (p. 61). Arnauld et Lancelot argumentent donc en considérant "les diverses manières dont un nom sans article peut être déterminé" (p. 59). Ils envisagent en particulier les cas suivants (pp. 59-61; la synthèse qui suit ne respecte pas l'ordre de présentation originel) :

I. Le nom propre et le vocatif, qui sont déterminés par nature (d'où le caractère banal de *Il imite Virgile, qui est le premier des poètes; Ciel, qui connaissez mes maux*).

II. Le cas où *de* suivi d'un N au pluriel est "mis pour" *des* (*Il est accablé de maux qui lui font perdre patience*).

III. Le cas de *en* (*Il agit en roi qui sait régner*) qui "enferme en soi-même l'article" (p. 60).

IV. Les situations où le N non déterminé est en position d'attribut, et où c'est, toujours selon les auteurs, le sujet de la proposition qui le détermine (aussi l'accord à la première personne : *Je suis homme qui ai bien vu des choses* est-il considéré, contrairement à l'usage préconisé actuellement, comme préférable à l'accord à la troisième personne : *Je suis homme qui a bien vu des choses*).

V. Les termes tombant dans le champ d'une négation (*Il n'a point d'argent* vs *Il a de l'argent*), qui "sont déterminés à être pris généralement par la négation même, dont le propre est de tout ôter" (p. 60; les exemples avancés sont des relatives au subjonctif du type *Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette*).

³ Il n'est pas indifférent, on le verra, que chez Port-Royal, les relatives données comme exemples soient majoritairement restrictives, alors que les exemples de Grevisse sont plutôt de type appositif.

VI. Les expressions de la catégorie *espèce de bois* où des mots comme *sorte, espèce, genre* déterminent le nom dépourvu d'article qui les suit (d'où l'accord au masculin de l'adjectif attribut dans *Une sorte de fruit qui est mûr en hiver*)⁴.

Au début du XVIII^e siècle, dans ses commentaires intitulés *Remarques sur la grammaire générale*, Duclos revient sur la notion de détermination, dont il spécialise notablement la définition ("Déterminer, en parlant de l'article à l'égard d'un nom appellatif, général ou commun, veut dire faire prendre ce nom substantivement et individuellement"). Partant de cette définition sémantiquement restreinte de la détermination, Duclos reformule la règle de Vaugelas dans une perspective référentialiste, invoquant le mode d'existence des notions : "Le relatif doit toujours rappeler l'idée d'une personne ou d'une chose, d'un ou de plusieurs individus, *l'homme qui, les hommes qui*, et non pas l'idée d'un mode, d'un attribut, qui n'a point d'existence propre" (p. 145)⁵. Plus près de nous, Bally présente une règle analogue, mais fondée plus solidement grâce à sa théorie de l'actualisation :

"(...) un virtuel qui en caractérise un autre ne peut recevoir lui-même de détermination actuelle (...). Il serait absurde de parler d'un «pot à eau que l'on fait bouillir»." (1965 : 89)⁶

⁴ Le type IV ci-dessus n'est plus admis chez Girault-Duvivier, *ibid.*, qui rejette "L'homme est animal qui raisonne", alors que Grevisse admet ce tour en raison de ce que "le nom employé comme attribut peut être assimilé à l'adjectif". Grevisse tolère également les types I et II, jugeant "normal de représenter par un pronom un nom qui est dépourvu de déterminant en application de règles générales" (*ibid.*), notamment en vertu de la règle d'haplologie qui réduit **de des à de*.

⁵ Cette formulation laisse toutefois inexplicite l'emploi du relatif après négation : *Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette*, alors que Arnauld et Lancelot, à propos de cette catégorie d'exemples, reconnaissent la possibilité d'enchaîner une relative après un nom "pris généralement". Ce problème sera repris *infra* sous III.

⁶ Dans la citation de Bally, *détermination* est à entendre dans une autre acception que dans la *Grammaire générale* et chez Duclos : le terme s'applique ici à l'adjonction d'un complément adnominal (cf., sur les multiples sens du mot *détermination*, Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986, s. v.). Par ailleurs, l'exemple de Bally met en jeu un antécédent inclus en tant que N2 dans un syntagme binominal N1 de N2 : en pareil cas, l'impossibilité d'insérer un modifieur déterminant en propre un des éléments du syntagme nominal passe traditionnellement pour un indice de figement du groupe, qui fonctionne dès lors comme un nom composé (Gross, 1991 : 270-271). Notons cependant que l'absurdité relevée par Bally pour "un pot à eau que l'on fait bouillir" n'est pas le fait des exemples 1-4 cités plus haut. Les raisons de cette différence seront approfondies dans la suite de cette étude.

3. L'extension de la règle au fonctionnement du pronom personnel

Chez Duclos comme chez les grammairiens de Port-Royal, seul le cas du pronom relatif, notamment en relative restrictive (c'est-à-dire le relatif lié, cf. n. 10), apparaît explicitement touché par la règle de détermination de l'antécédent. En revanche, chez Grevisse (cf. *supra* sous 1), les exemples avancés concernent également le relatif non lié, introduisant une appositive, ainsi que le pronom libre de troisième personne. Or, si l'on s'interroge sur l'extension de la règle survenue dans l'intervalle, on peut se demander si elle n'est pas le résultat d'une intervention plus ou moins arbitraire des grammairiens.

Un facteur favorisant a dû être qu'une certaine tradition descriptive⁷ catégorisait les pronoms *le*, *la*, *les*, *en* et *y* comme des relatifs, n'hésitant pas, de la sorte, à les séparer des pronoms sujets *il(s)*, *elle(s)* dont ils constituent la flexion en cas. (Les formes de nominatif *il(s)*, *elle(s)* étaient, pour leur part, envisagées au sein du paradigme des marques de personne : *je-tu-il...*). Cette appréhension large de la classe des relatifs⁸ est mentionnée, mais non prise en charge, par un auteur du XVIIIe comme Restaut. Mais elle est encore pleinement illustrée au XIXe siècle par le chapitre que Girault-Duvivier consacre aux pronoms. Parallèlement à ce facteur catégoriel, la conception traditionnelle du pronom comme forme "remplaçant le nom" a eu pour effet que la notion d'antécédent, d'abord appliquée au fonctionnement du relatif, s'est imposée quasi naturellement pour décrire le fonctionnement anaphorique des pronoms en général⁹. Il en a découlé une extrapolation de la règle de détermination, qui, dans les exemples de Port-Royal en tout cas, n'est assignée qu'à l'emploi du relatif *stricto sensu*.

Cette question mériterait à coup sûr une étude historique plus approfondie que le sondage partiel présenté ci-dessus. Quoi qu'il en soit dans le détail, la propagation de la règle aux soi-disant antécédents de pronoms autres que les relatifs -au sens moderne- est acquise au XVIIIe siècle, p. ex. chez Wailly, puis au XIXe chez Napoléon Landais et chez Girault-Duvivier.

⁷ Non illustrée, il faut le souligner, par la grammaire de Port-Royal.

⁸ Elle indique qu'à une certaine époque, le mot *relatif* a été chargé d'un sens un peu analogue à celui d'*anaphorique* de nos jours.

⁹ Cf. plus bas sous IV.

Pour ce dernier, un pronom, quel qu'il soit, "ne peut jamais se rapporter à un nom pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire, qui n'a ni article, ni équivalent de l'article, exprimé ou sous-entendu (...)" (p. 437); en conséquence, on ne dira donc pas :

"Dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernait *la sienne* avec un pouvoir absolu" (ex. apparemment repris de Wailly), ni "Je vous fais grâce, quoique vous ne *la* méritiez pas" (p. 438).

Seuls sont tolérés les cas où on peut montrer que le déterminatif est sous-entendu (après une négation, après *en* au sens de lat. *ut*, c'est-à-dire "en tant que"). Chez les différents auteurs, il y a d'ailleurs une certaine fluctuation concernant ces "exceptions admises" à la règle (cf. n. 4) : elles sont rarement énumérées de manière exhaustive (on se contente en général de quelques exemples suivis d'un *etc.*), et leur définition exacte semble dépendre, en partie au moins, des arguments logiques à disposition pour justifier la présence d'un article "sous-entendu" devant le substantif concerné.

Ces prescriptions développées aux XVIIIe et XIXe siècles sont fort instructives. Elles montrent comment une règle de langue, que Port-Royal (ou plus tard Bally) approchait en rapport avec le problème logico-philosophique du "mode d'existence" des notions, a été généralisée hors de son domaine d'application effectif, en direction de la macrosyntaxe et des structures discursives. Au départ, l'objectif était, vraisemblablement, de cerner les restrictions qui pèsent sur les épithétisations possibles à la suite de noms pointant un objet intensionnel, ou un *type* dans la terminologie utilisée par Berrendonner, ici même. Et comme il n'est pas rare - par exemple dans certaines lexies, ou quand ils sont en position de N2 dans les SN complexes - que les noms de type se signalent par une absence d'article, le débat s'est polarisé sur les questions de (pré)détermination (cette notion étant, chez les uns et chez les autres, quelque peu tiraillée entre morpho-syntaxe et sémantique).

Pourtant, comme il ressort du § 3.6 de l'étude de Berrendonner, les restrictions qui pèsent sur les épithétisations à la suite d'un nom de type ne touchent que l'adjonction de prédicats *spécifiants*, et non de prédicats sous-catégorisateurs. En s'inspirant de l'exemple 23 de Berrendonner, on pourrait ainsi, sans nulle anomalie -et sans contredire Bally- enchaîner une relative

déterminative sur *automobiliste* dans "C'est un comportement d'Øautomobiliste qui boit de l'alcool". Ici en effet, le N dépourvu d'article, à valeur de nom de type, est suivi d'une relative sous-catégorisante, qui permet à la fois l'élaboration et la désignation d'un type complexe "automobiliste-buveur d'alcool" (cf. le § 3.3.1 de Chanut, ici même).

Or, en négligeant le cas des relatives porteuses de prédicats typifiants; en étendant d'autre part la règle de détermination de l'antécédent à l'ensemble des reprises pronominales, y compris celles qui n'entrent nullement dans un processus d'épithétisation, on peut soupçonner les successeurs de Port-Royal d'avoir produit une contrainte artificielle, bridant l'expression spontanée des sujets. Alors que l'agrammaticalité de **Il a été traité avec violence qui a été tout-à-fait inhumaine*, ou **un pot à eau que l'on fait bouillir* se rapproche d'une évidence empirique, valable en français pour un état de langue donné, il n'en va pas de même pour toute une série d'exemples arbitrairement réprouvés par les grammaires (ainsi ceux tirés de Girault-Duvivier, cités *supra*), exemples dont certains sont d'ailleurs explicitement tirés des "bons" auteurs.

4. Les antécédents non déterminés dans un modèle présuppositionnel de l'anaphore pronominale

Après ces quelques considérations historiques, qui visent à montrer à la fois l'artificialité et le ciblage imparfait des règles traditionnellement formulées à propos des antécédents dépourvus d'articles, j'esquisserai les grandes lignes du traitement préconisé ici de l'anaphore pronominale, avant d'en venir à l'examen d'un extrait de corpus. Dans le type de contexte qui nous occupe, je me centrerai plus particulièrement sur l'emploi du pronom personnel.

Ici comme ailleurs, j'illustrerai une approche cognitive-mémorielle de l'anaphore pronominale, laquelle se révèle plus puissante explicativement que le modèle substitutif traditionnel. Il a été maintes fois observé que ce modèle substitutif, ou textualiste au sens étroit, ne permet pas d'intégrer certains emplois courants du pronom, où celui-ci n'a manifestement pas pour rôle de "repandre" un antécédent mentionné dans le contexte verbal. Cela concerne en premier lieu les emplois situationnels (ou déictiques, cf.

"Il dort", prononcé en montrant un chat dans son panier), mais aussi des exemples comme 5-7 :

- (5) Avant, la seule chose qui comptait, c'était l'argent, je voulais en avoir toujours plus. Maintenant, il y a aussi l'amour... *Il* est dans les affaires, rien à voir avec le show-biz! (presse)
- (6) y a un de mes chats, *elle* s'appelle Sapristi (oral < Thérèse Jeanneret)
- (7) c'est pas la peine de nous *la* raconter (presse = "... d'essayer de nous convaincre par des promesses")

Il se trouve donc des situations où le pronom est employé associativement (5), sans congruence de marques morphologiques avec son candidat antécédent (6), ou encore sans qu'aucun introducteur ne soit fourni par le contexte (7). Si l'on veut qu'un modèle de fonctionnement du pronom couvre les occurrences de ce genre, on est conduit à poser qu'un pronom libre est investi d'une fonction instructionnelle et non syntaxique : le rappel qu'il opère ne porte pas sur des formes linguistiques de surface, ni même sur des signifiés, mais sur des objets-de-discours, à caractère représentationnel¹⁰.

Par ailleurs, il a été démontré qu'une description généralisante du fonctionnement des anaphoriques passait par la mise en évidence de leurs propriétés présuppositionnelles (Berrendonner, 1983). En effet, toute expression référentielle présuppose que l'objet-de-discours qu'elle désigne est *déjà inclus* dans les représentations partagées par les interlocuteurs. Dans le cas du pronom, l'objet désigné est présenté comme déjà assorti d'un prédicat de dénomination, dans la mesure où la marque de genre véhiculée par le pronom renvoie à un désignateur sous-jacent du référent; ainsi dans 6, la marque de féminin que présente *elle* est liée par un catégorisateur lexical implicite, vraisemblablement <chatte> (cf. Berrendonner et Reichler-Béguelin, 1995).

Dès lors, dans l'approche présuppositionnelle, les emplois répertoriés du pronom ("déictique" vs "anaphorique", emploi en anaphore

¹⁰ Pour plus de détails, nous nous permettons de renvoyer à Reichler-Béguelin, 1993 et à paraître, et Apothéloz et Reichler-Béguelin, ici même. Sur la notion de pronom libre vs pronom lié, et sur le fonctionnement de l'anaphore pronominale libre, voir Berrendonner et Reichler-Béguelin, 1989 et 1995. On trouvera une discussion approfondie des diverses conceptions -antécédentiste, mémorielle, pragmatique...- du pronom *il* chez Kleiber, 1994 : 41-104.

"coréférentielle" vs indirecte ou associative) s'expliquent par des différences dans le mode d'introduction du référent dans les représentations publiquement partagées par les interlocuteurs, ou *mémoire discursive* (en abrégé M). La validation du référent dans M peut être assurée par voie verbale (via un introducteur linguistique¹¹); mais elle peut aussi, quand certaines conditions de communication sont satisfaites, exploiter des informations d'origine situationnelle ou mémorielle, ou encore solliciter un stéréotype inférentiel (ainsi, dans 5, le rappel de l'objet désigné par *Il* repose sur l'activation d'un raisonnement implicite du genre : "Si elle est amoureuse, alors il y a un homme dans sa vie"). Il arrive aussi que cette validation soit opérée par un coup de force présuppositionnel, l'occurrence de l'anaphorique imposant une adaptation *a posteriori* de M (ces emplois "nonchalants", non coopératifs, du pronom, sont à la source de locutions comme 7 qui, en permanence, viennent enrichir le stock des expressions lexicalisées du français¹²).

Cette diversité dans le mode de validation possible du référent pointé a pour corollaire que les contraintes sur l'emploi du pronom libre ne relèvent pas de restrictions distributionnelles *stricto sensu*. Elles dépendent de phénomènes de régulation à caractère pragmatique-interactif, un rôle important étant dévolu à l'information paraverbale et -même à l'écrit- aux capacités de catalyse des allocutaires, à leur disposition à coopérer avec le locuteur. Cela revient à dire que l'acceptabilité d'une anaphore pronominale libre n'est pas fonction, du moins pas de manière simple, de la présence d'un "antécédent" dans le contexte verbal, ni de la forme prise par cet antécédent. Des exemples comme 5-7 obligent en effet à renoncer à la conception rappelée au début de cet article, selon laquelle le pronom libre aurait pour fonction inhérente de représenter un segment linguistique coprésent dans la chaîne syntaxique.

En conséquence, et dans les termes du modèle préconisé ici, les anaphores du type 2-4 seront provisoirement caractérisées de la manière suivante : il s'agit d'anaphores où un pronom pointe en M *un référent discursif* (un

¹¹ Que nous préférons nommer ainsi en référence à sa fonction, qui consiste à introduire une information en M. En effet, la notion d'*antécédent* reste purement associée à une description syntaxique superficielle (dans tous les sens du terme) d'un phénomène dont l'essence est éminemment cognitive.

¹² Reichler-Béguelin, à paraître.

*objet-de-discours*¹³) préalablement introduit et/ou catégorisé par le biais d'un N dépourvu d'article [$\emptyset N$].

Deux remarques découlent des développements qui précèdent. D'une part, si l'on conteste de manière générale la validité théorique de la notion d'antécédent pour décrire le fonctionnement des anaphoriques non liés, la détermination ou la non détermination syntaxico-sémantique du N prétendument antécédent d'un pronom libre perd *ipso facto* de sa pertinence, et ne permet plus, à elle seule, de fonder l'inacceptabilité de telle ou telle occurrence. D'autre part, dans l'approche présuppositionnelle illustrée ici, ce n'est pas, *in abstracto* et hors contexte, le statut sémantico-référentiel du N sans article qui importe, mais bien l'état de M au moment du rappel anaphorique. Pour évaluer l'appropriété d'un pronom utilisé dans les contextes de type 1-4, on tiendra compte, en particulier, des introductions d'objets opérées par les prédications qui englobent les [$\emptyset N$], qu'ils soient "déterminés" ou non au sens de Duclos. Autrement dit, dans ce cas comme dans toute analyse portant sur les relations macrosyntaxiques, il faut travailler en termes de configurations mémorielles, non en termes de "cotexte" ou d'"avant-texte". La question primordiale reste évidemment de savoir comment les unités linguistiques sont perçues et interprétées, c'est-à-dire comment les structures morpho-syntaxiques superficielles "informent" la mémoire discursive.

5. Étude de quelques emplois

Chaque type syntaxique d'introducteur non déterminé mériterait une étude approfondie. Pour un certain nombre de contextes, je me contenterai toutefois ici de fournir ici un échantillon de corpus assorti d'un bref commentaire, avant de consacrer, pour terminer cet article, un développement un peu plus étoffé au cas des reprises de N2 sans articles dans les syntagmes binominaux. Il va de soi que mes catégories d'introducteurs recoupent certains des contextes examinés par Port-Royal (cf. *supra* sous II).

A. prép. + N

¹³ Sur cette notion, cf. Apothéloz et Reichler-Béguelin, *ici même*.

Quand il suit une préposition, l'introducteur dépourvu d'article peut représenter aussi bien un complément compris dans la rection verbale (8-10) qu'un complément non régi (11) :

- (8) Le Genevois change peu de banque. Même quand il *en* est mécontent. (*Tribune de Genève*, 15-16.10.94)
- (9) Le célibat est bien austère :
Faudrait-il se passer d'époux ?
Mais *il* nous est trop nécessaire. (*Marivaux, La fausse suivante*, III 9)
- (10) Les Albanais ont besoin d'aide, mais il y a un problème car souvent *elle* n'arrive pas à destination. (*Nouveau Quotidien*, 28.2.92)
- (11) Traversée du gué à cheval. L'eau *lui* vient au ventre. (*Gide, Voyage au Congo*)

Il apparaît aussi souvent après *en* dans des expressions telles que *être en N*, *mettre en N*, *partir en N*, ainsi :

- (12) Alan Stivel est en tournée en France. *Elle* se terminera la semaine prochaine. (Oral, TF1, 20.1.94)

Ce groupe d'exemples appelle les remarques suivantes : d'abord, conformément à ce qui a été développé plus haut sous le point III, l'anaphore pronominale libre (à caractère macrosyntaxique, cf. n. 10) apparaît nettement moins déviante en pareil contexte qu'une relative, surtout si celle-ci est lue comme déterminative. C'est l'enseignement que l'on peut tirer si l'on rapproche 13, exemple qui produit un peu le même effet que celui du "pot à eau" de Bally, où un "virtuel" reçoit une détermination actuelle :

- (13) Cette femme doit mettre ses enfants en nourrice *qui* demande cher. (Copie d'élève)¹⁴

La différence d'acceptabilité entre 12 et 13 tient à ce que dans le premier cas, le pointeur pronominal n'a nullement pour fonction d'introduire une détermination de *tournée*. Dans 12 en effet, le prédicat de la première phrase "est en tournée en France" suffit pleinement à valider, dans la schématisation en cours, l'information selon laquelle "il existe un objet O,

¹⁴ Il s'y ajoute que "mettre en nourrice" s'est délexicalisé et fonctionne un peu comme "mettre en pension". D'où un effet de syllepse engendré par la relative.

du nom de *tournée*", sur lequel pointe ensuite, fort naturellement, le pronom *Elle*.

Tout au plus peut-on, parmi les exemples du type 8-12, relever une anomalie quand l'anaphore pronominale impose une inférence, ou encore un changement de statut logique de l'objet-de-discours tel qu'il figure en M au moment de l'anaphore¹⁵. Selon les contextes, cette fluctuation peut gêner l'interprète, attaché par principe à une certaine stabilité référentielle et/ou sensible à certaines inconséquences logiques. Ainsi, dans 10, l'expression *avoir besoin de* ouvre un monde contrefactuel, permettant d'inférer que *l'aide* dont les Albanais ont besoin n'"existe pas" dans l'univers de la schématisation en cours; ultérieurement, l'anaphorique *elle* dément toutefois cette inférence, d'où un sentiment d'incohérence qui peut survenir à la lecture (comparer, dans le même contexte, l'effet que produirait une anaphore contrastive : "mais il y a un problème car souvent *celle qu'on leur envoie* n'arrive pas à destination").

La situation est toutefois différente dans 11, où "Traversée du gué à cheval" accredité bel et bien, dans l'univers des événements narrés, l'existence d'un individu dénommé "cheval", voire de plusieurs d'entre eux (le pointage ultérieur par le pronom *lui* force à trancher pour le singulier¹⁶). Toutefois, cette information d'existence n'est pas introduite en M par l'occurrence isolée de l'expression *à cheval*, abstraction faite du contexte local où elle apparaît : dans l'exemple 11, *à cheval* permet en effet de préciser quel type d'actant-instrument est associé au procès que désigne le nom d'action *traversée*.

Quant à 8 et 9, ils sont d'interprétation délicate en raison de la présence de prédicats de transformation et/ou à contenu négatif comme *changer (peu) de*, *se passer de*, qui construisent vraisemblablement deux univers, un univers réel et un univers projeté. Dans *se passer d'Époux*, le SN complément introduit un objet virtuel "quelque époux que ce soit dans un monde projeté"; on peut penser que le pronom ultérieur *Il* désigne l'objet-de-discours sous ce même statut, maintenant de la sorte une isotopie

¹⁵ On trouvera des exemples du même phénomène, mais dans d'autres contextes, chez Apothéloz et Reichler-Béguelin, ici même.

¹⁶ Dans cet autre exemple, le rappel se fait au contraire au pluriel, traduisant une inférence type>classe:

Il a passé trois ans de sa vie dans la république d'Uruguay, presque toujours à cheval, c'est pour cela qu'il sait bien *les* monter. (Copie d'élève)

logique dans le passage. L'exemple 8 se signale, de son côté, par une stabilité dans la référence générique (*Le Genevois* autant que *il* dans la seconde phrase pointent des types). Cela influence probablement (mais de quelle manière au juste ?) la saisie de l'objet "banque" dans la première phrase. Si l'on fait abstraction du contexte générique global, la question est de savoir sous quel statut logique est appréhendé l'objet désigné par *banque* dans une expression comme *il change de banque*, où l'absence d'article est obligatoire. Peut-être s'agit-il d'un emploi cursif, équivalant -très grossièrement- à "la banque de tout un chacun" : cet objet spécial, ni réel ni type, appartient à un monde présupposé et plus ou moins normé dans lequel il est vérifié que "chacun a une/sa banque". Quant au pronom *en* contenu dans *Même quand il en est mécontent*, il ne se laisse pas paraphraser de la même manière, et désigne clairement "... sa banque actuelle dans le monde réel". Ce pronom rappelle elliptiquement (c'est-à-dire sans le (re)dénommer), un objet-de-discours introduit sous forme de présupposé par l'énoncé précédent : en effet, il semble que *Le Genevois change peu de banque* présuppose -au sens technique- que "Le Genevois a une banque (actuellement, dans le monde réel)".

B. être + N/adj.

Les séquences verbe *être* + nom en position d'attribut sont apparemment susceptibles d'introduire en mémoire discursive un ou des objet(s) ultérieurement considéré(s) comme "déjà dénommé(s)", et susceptibles d'un pointage pronominal :

- (14) On a repéré, depuis longtemps, que l'une des 23 paires de chromosomes est différente selon que l'on est homme ou femme.
Chez *elle*, les deux chromosomes dits "sexuels" sont identiques (nommés XX) tandis que *lui* dispose d'une paire non homologue "XY". (*Les clés de l'actualité*, 29.9-5.10.94)
- (15) Monsieur est avocat ? Je croyais qu'*ils* portaient des robes. (Benjamin < Sandfeld : 41)
- (16) Le Tunisien était franc-maçon, il tentait de rallier le professeur et sa femme à *leurs* réunions (...) (H. Guibert, *Le protocole compassionnel*, p. 186)

Les anaphores pronominales du type 14-16 forcent à s'interroger sur le statut et les effets sémantiques d'une classe de prédicat tels que *être femme*, *être avocat*, etc., avec en position d'attribut un nom désignant -grosso

modo- un statut social. Dans *selon que l'on est homme ou femme, Monsieur est avocat*, etc., les items *homme*, *femme* sont ambigument interprétables soit comme des prédicats adjectivaux désignant une propriété (éventuellement gradable, cf. *être très femme*), soit comme des prédicats catégorisants signalés par un article zéro, et présupposant un type (cf. le prédicat *conf* de Berrendonner, ici même). Dans cette seconde hypothèse, les pronoms en italique de 14 ne font qu'opérer un rappel des types présupposés. Quant à 15 et 16, tout aussi intéressants, ils semblent pouvoir être expliqués comme suit : à propos d'un individu, on prédique sa conformité par rapport à un type (*Monsieur est avocat*, *Le Tunisien est franc-maçon*), ce qui a pour effet d'activer en M un type valide, préconstruit, tout en introduisant localement l'information d'existence d'un de ses ressortissants. De telles prémisses permettent de déduire la classe de ressortissants duale du type, ressortissants déjà pourvus d'un prédicat de dénomination, et donc désignables en toute légitimité par un pronom au pluriel (*ils*, *leurs* = les....d'eux).

C. nég. + N

Le comportement des anaphoriques rappelant des objets introduits dans des énoncés négatifs donne lieu à des observations très intéressantes, et devra être repris plus en détail (voir déjà Reichler-Béguelin, 1988). On se limitera ici à deux exemples :

- (17) Il n'y a pratiquement plus de bons éleveurs. Devenus des industriels de mauvaise viande, *ils* nourriront bientôt le monde de bêtes martyres et de produits de bêtes martyres. (*Nouvel Observateur*, 21-27.03.91)
- (18) Concernant les entreprises mal en point, le fisc leur accorde généralement un délai pouvant atteindre huit ans, au cours duquel il ne percevra pas d'impôts sur le bénéfice. Quitte à *les* encaisser une fois la situation rétablie. (*Nouveau Quotidien*, 9.12.93)

Dans 17 comme dans 18, les anaphores pronominales signalées sont révélatrices de l'état de la mémoire discursive au moment où elles surviennent. On peut dire, en raccourci, que l'énoncé *Il n'y a pratiquement plus de bons éleveurs*

- présuppose (au sens technique) qu'"il y a des éleveurs";
- affirme que la classe des bons éleveurs est en voie d'extinction;

- accrédite par conséquent l'idée qu'il existe une classe majoritaire de mauvais élèves.

On peut donc soutenir que cet énoncé introduit trois objets-de-discours : la classe des élèves, celle des bons élèves, celle des mauvais élèves. Étant donné le contenu sémantique de la phrase qui suit, ou bien le *ils* réfère à la classe, logiquement déductible, des mauvais élèves; ou bien -plus vraisemblablement peut-être- il désigne la classe présupposée des élèves en général, projetée dans un futur où elle ne peut que se péjorer collectivement. A noter que dans cette seconde phrase, il serait parfaitement possible théoriquement qu'un pronom *ils* pointe l'objet introduit par assertion dans la première, c'est-à-dire la minorité des bons élèves, par exemple si l'on avait une suite comme : "*ils* sont devenus quasiment introuvables."

Dans 18, l'introduit se trouve à première lecture se trouver dans le champ de la négation, mais quoi qu'il en soit, l'anaphorique subséquent indique bien que l'objet-de-discours désigné n'a disparu ni de M, ni même du sous-univers constitué par les huit années de non perception de l'impôt sur le bénéficiaire. Manifestement, cette non perception n'équivaut pas à une exemption, et les sommes dues restent encaissables...

D. V + N (= lexie verbale)

Mutatis mutandis, les anaphoriques pronominaux qui reprennent un [\emptyset N] inclus dans une lexie verbale (ou dans un SN complexe, cf. *infra*), posent des problèmes analogues à ceux que posent, au niveau du mot, les antécédents dits "insulaires", étudiés par Charolles, 1992 dans la foulée de Postal et de Lakoff & Ross. Sous la dénomination d'antécédents ou d'anaphoriques "insulaires", Charolles vise des schémas d'anaphore pronominale qui violeraient les frontières associées aux unités lexicales (lesquelles constituent d'habitude des "îlots anaphoriques") en "recrutant comme antécédent"¹⁷ un constituant morpho-sémantiquement associé (Exemple-type : "Il faut ((em(*prisonn*))er) plus de gens encore et les y laisser" - i.e. en *prison*, doublage de film).

¹⁷ Nous n'assumons pas, pour notre part, cette terminologie propre au modèle textualiste de l'anaphore pronominale; cf., pour une discussion, Reichler-Béguelin, 1993, Berrendonner, à paraître, et *supra* sous III.

Si l'on considère que *perdre connaissance*, et surtout *faire grâce*, constituée d'un verbe-support suivi d'un nom sans article, représentent des unités lexicales plus ou moins figées, on peut en effet rapprocher (3) et (19) de l'exemple de la prison :

- (3) Elle a d'abord perdu connaissance et ne l'a reprise que chez le pharmacien.
(Gide < Grevisse)
- (19) Je vous fais grâce, quoique vous ne *la* méritiez pas. (Ex. réproposé par Girault-Duvivier)

Toutefois, le figement est peu avancé dans *perdre \emptyset connaissance*, où le nom commute avec des SN définis dans *perdre la tête*, *perdre l'esprit*, *perdre la raison*, etc. : l'article \emptyset pourrait être considéré ici comme un allomorphe du défini, ce qui ferait de 3 une anaphore coréférentielle aussi banale que si l'on avait "Elle a d'abord perdu la raison et ne l'a retrouvée que six mois plus tard" (ex. modifié). Dans 19, non susceptible d'une pareille démonstration, nous ne dirons pas -en termes antécédentistes- que *la* "repré" *grâce* inclus dans une lexie. Dans la foulée des commentaires qui précèdent, nous poserons que le procès "Je vous fais grâce" permet de valider en M l'existence d'un objet-de-discours -ou d'un actant résultatif-pourvu du prédicat de dénomination "grâce", auquel il est loisible de référer ensuite pronominalement. Il est vraisemblable cependant qu'une anaphore comme 19 ait pour effet d'enclencher un processus de réanalyse (ou de délexicalisation) de la lexie, dont le figement reste inabouti.

E. (dét.) N1 de N2 (exemples examinés ci-après sous VI.)

6. L'introduit figure en tant que N2 dans une structure (dét.) N1 de N2

Les exemples de cette rubrique contiennent un pointeur pronominal rappelant un référent introduit par un SN non déterminé, lequel est inclus dans un syntagme binominal¹⁸.

¹⁸ Ils apportent quelques illustrations et compléments aux études de Berrendonner, Benetti, Kister et Chanet contenues dans le présent volume: centrées sur le statut des SN complexes de type (dét) N1 de (dét) N2, les deux dernières, en particulier, s'intéressent aux possibilités de prédire ou d'expliquer le comportement référentiel des anaphoriques à la suite de tel ou tel type d'introduit.

Lorsque le N2 non déterminé est au pluriel, le déterminant Ø qui le précède est, comme cela a été remarqué depuis longtemps, un allomorphe superficiel d'un *des* indéfini pluriel, issu d'une haplologie **de des* > *de* (cf. Arnauld et Lancelot, résumés *supra*; Grevisse, *ibid.*; Sandfeld, *ibid.*; Benetti, 1995, Chanet, ici même). L'anaphore pronominale subséquente peut alors être assimilée à une banale anaphore coréférentielle, le référent ayant été validé en mémoire discursive par un SN indéfini à déterminant zéro inclus dans une structure de SN complexe :

- (20) Evitez la traditionnelle planche en bois pour préparer votre volaille : c'est une niche à germes. *Ils* se logent dans les fibres du bois dont le lavage aura bien de la peine à les extraire. (*J'achète mieux*, juin 94)
- (21) Dobrija est une extraordinaire cité de femmes, où des postes clés, dont la défense civile, sont gérés par *elles*. (*Marie Claire*, avril 95)
- (22) Un couple d'amoureux *qui n'ont* pas cessé de se bécoter (oral, France Culture, 23.4.95)
- (23) Compote d'oranges.- Après *les* avoir pelées, séparez les tranches sans les briser. (Corpus A. Reboul)

Dans les contextes de ce type -qui, en raison de l'haplologie, ne tombent pas sous le coup de la règle de détermination- un conflit d'acceptabilité peut cependant surgir si, dans le *N1 de N2* concerné, le N2 est reçu non comme un spécifieur introduisant un objet-de-discours situé dans le même "monde possible" que l'objet désigné par *dét. N1*, et par rapport auquel celui-ci est repéré, mais comme un instrument de sous-catégorisation. L'objet désigné par *N1* se trouve alors repéré par rapport à un second objet qui est bel et bien introduit en M, mais situé dans un autre univers de discours, ou un autre "monde possible", que celui des événements narrés.

Essayons d'illustrer ce phénomène. Dans 20 et 21, les SN *une niche à germes* et *une cité de femmes* sont paraphrasables comme *une niche où prolifèrent des germes, une cité où vivent des femmes*, ce qui atteste à la fois l'introduction de deux objets en M, et de deux actants (au sens greimassien) dans le monde de la narration. Mais le cas semble différent dans 24 et 25 à propos des SN définis complexes *le pré à moutons* et *les voitures de pompiers* :

- (24) On voyait le pré à moutons *qui nous amusaient* beaucoup. (Copie)

- (25) Les enfants ne purent s'empêcher, ensuite, de se précipiter vers l'une des voitures de pompiers exposées, de poser des questions à l'un d'*eux*, puis de monter ensemble dans la voiture. (Presse)

Ces deux dernières anaphores pronominales semblent déviantes si l'on interprète *le pré à moutons* comme une sous-catégorie de *pré*, définie par sa destination, et qui ne contient pas effectivement des moutons en toute circonstance (*un pré* destiné à *des moutons*, plutôt qu'*un pré* contenant *des moutons*); et si l'on interprète de manière analogue *une voiture de pompiers* comme une sous-catégorie de *voitures*, dont la mention n'entraîne pas *ipso facto* une assomption d'existence, dans le scénario des événements en cours, d'un actant *les pompiers*¹⁹.

A propos de 25, il est facile, en opposant 25', de mettre en évidence le rôle déterminant du contexte pour l'interprétation sémantico-référentielle du SN complexe :

- (25') L'incendie progressait. Les enfants ne purent s'empêcher de se précipiter vers les voitures de pompiers qui arrivaient l'une après l'autre, et ils posèrent des questions à l'un d'*eux*. (Exemple remanié)

Alors que dans 25, le micro-contexte fait allusion à une exposition de véhicules, où la présence des occupants de la voiture de pompiers n'est pas logiquement requise, 25' relate un incendie, lors duquel on s'attend au contraire assez banalement à l'intervention des pompiers, et donc à leur présence effective dans les voitures de pompiers qui arrivent. Dès lors, ce dernier contexte peut inciter à conférer au *N1 de N2* une interprétation proche des structures quantificatives telles que *le grand nombre de N2, la foule de N2*, qui activent deux objets-de-discours (le groupe d'une part, ses membres d'autre part) dans le "monde possible" constitué par les événements narrés.

La double interprétation possible de la séquence Ø*indéf. N2* dans les SN complexes de 24 et 25 peut être rapprochée, toutes proportions gardées, de l'ambiguïté qui est mise en évidence par Kleiber et Lazzaro, 1987, à propos du SN *les carottes qui poussent ici*, lequel peut soit référer à des carottes effectivement présentes, soit à une classe virtuelle, ou encore ouverte,

¹⁹ L'impression de maladresse est probablement accrue ici par l'effet défavorable que produit la répétition: *l'une des... l'un d'eux*.

recouvrant les "carottes passées, futures ou même contrefactuelles (s'il y en avait maintenant...) qui poussent habituellement en l'endroit désigné par ici" (p. 93).

Les remarques qui précèdent permettent donc de soulever deux problèmes :

- Le premier concerne la prise en charge, dans le décompte des objets-de-discours introduits par les syntagmes binominaux, des caractéristiques d'actualisation de l'objet désigné par N2, caractéristiques qui ne sont pas toujours simplement déductibles de la forme du déterminant qui précède N2 (ainsi, dans *pêche à la ligne*, l'article défini n'a pas de valeur actualisatrice; et les déterminations quantifiées telles que *tailleur pour messieurs* peuvent avoir une valeur virtuelle, comme le note Bally, 1945 : 90, ou être ambigus, comme on vient de le voir à propos de 24 et 25).
- Le second concerne la nécessité de raffiner la structuration de la mémoire discursive, afin de traduire adéquatement la diversité de statut logique ou modal des différents objets-de-discours, selon qu'ils sont pris actuellement ou virtuellement.

Il faudrait ainsi étudier sur une plus grande échelle les manières dont peut être levée contextuellement l'ambiguïté de certains *N1 de Øindéf. N2* du type *voiture de pompiers*, qui, en principe, valide deux objets-de-discours en M, mais pas forcément dans le même "monde possible", et qui, en conséquence, n'introduit pas le même nombre d'actants dans le monde des événements narrés selon qu'il est interprété comme *une voiture contenant des pompiers* ou comme *une voiture faite pour des pompiers*. Il faudrait également étudier de plus près dans quelle mesure la nature du déterminant du SN complexe (*le pré à moutons* vs *un pré à moutons*), non à elle seule et dans l'absolu, mais couplée à d'autres paramètres, est susceptible de servir d'indicateur du nombre d'actants validé dans le monde des événements narrés. Pour des raisons pragmatiques subtiles, mettant en jeu des questions de point de vue et d'instance focale, il est possible que dans un énoncé comme

- (24') On nous fit entrer dans un pré à moutons, qui nous amusèrent beaucoup.
(Exemple remanié)

le syntagme binominal soit plus propice que dans 24 à introduire deux actants dans le monde de la narration. Car l'indéfini signale qu'il est

question d'un objet nouveau, perçu pour la première fois par les protagonistes : or, en l'absence de connaissances préalables à son propos, un *pré à moutons* ne saurait être désigné comme tel que s'il contient effectivement des moutons, ou du moins quelque trace évidente de leur présence. Quoi qu'il en soit au juste de cette question délicate, il semble légitime de dire que les pronoms en italiques dans 24 et 25 produisent, à l'interprétation, un effet de coup de force présuppositionnel, contraignant à réajuster *a posteriori* l'état de la schématisation en cours²⁰.

L'exemple 26, qui met en jeu un *N1 de N2* où le N2 est au singulier, produit un effet du même genre; mais, figurant dans un *incipit* de Fable, il est aisément récupéré grâce au stéréotype narratif qui détermine l'introduction des personnages :

- (26) Une chauve-souris donne tête baissée
Dans un nid de belette; et sitôt qu'elle y fut,
L'autre [i.e. la belette], envers les souris de longtemps courroucée
Pour la dévorer accourut. (La Fontaine, *Fables* II,5)

Ici, l'absence de déterminant devant *belette* (N2 au singulier) indique un nom de type en position de sous-catégorisateur, le syntagme binominal *un nid de belette* n'introduisant qu'un seul objet-de-discours dans le monde des événements narrés. L'emploi de l'anaphorique contrastif *L'autre* suppose pourtant validée l'existence d'une belette dans l'univers de la diégèse. Cela ne peut se faire qu'au prix d'une inférence abductive, à caractère probabiliste, du type "S'il y un nid de belette, alors, il y a vraisemblablement une belette qui l'habite".

Les exemples 27 à 30 montrent, comme le précédent, que le rappel d'un objet introduit par un N2 non déterminé est attesté en dehors du cas où le déterminant zéro est un allomorphe de l'indéfini pluriel :

- (27) (...) Vous déjeunerez avec moi, et je vous invite à prendre tous les matins
une excellente tasse de chocolat.
- J'en suis ravie, car je l'aime beaucoup." (Casanova, *Mémoires*, cité par *Le Nouveau Quotidien*, 17.7.92)

²⁰ La tolérance aux anaphores pronominales découlant de tels coups de force est étroitement fonction des contextes énonciatifs (Reichler-Béguelin, à paraître).

- (28) Je trouve étonnantes les femmes qui, dès qu'elles rencontrent quelqu'un, ne pensent qu'à faire un bébé sans se donner au moins six mois de lune de miel. En ce qui me concerne, j'ai envie de la prolonger. (*Elle*, 3.10.94)
- (29) Lorsque l'on s'attache à étudier la phonologie d'une langue dans son dynamisme, ce qui revient à relever tous les faits pouvant permettre de déceler des facteurs d'évolution et le sens de *celle-ci*, (...) (H. Walter, *La phonologie du français*, p. 15)
- (30) Rien n'est plus long ni plus obscur qu'une déposition de médecin en justice. *Ils* n'ont pas leur pareil pour embrouiller ce qui est clair. (Bordeaux < Sandfeld : 41)

Les exemples 27 et 28 mettent en jeu des expressions quantitatives où le déterminant zéro est un allomorphe du partitif *du*, le SN complexe introduisant deux objets-de-discours. Dans 27, le rappel pronominal porte sur l'objet désigné par N2, mais en le visant comme réalité intensionnelle (*le* = *le chocolat* en général, en tant que type d'aliment) ou extensionnellement comme continuum (le départ entre interprétation intensionnelle et interprétation extensionnelle n'est pas toujours facile à faire dans le cas des continuums, objets uniques en leur genre par définition). Dans 28, le pronom *la* se laisse paraphraser de la manière la plus satisfaisante par *ma lune de miel*, 27 et 28 impliquant, chacun à sa manière, une modification implicite du statut logique de l'objet introduit en M. Avec 29, on retrouve dans *facteurs d'évolution* un article zéro dont la valeur contextuelle, peut-être cursive, semble maintenue dans l'anaphore démonstrative subséquente.

Enfin, nous clorons, au moins provisoirement, cet inventaire, en citant un intéressant exemple d'anaphore double après un groupe nominal *NIN2* (que Gross, 1991 :273-4, explique par un effacement relativement mystérieux de la préposition : *La méthode de Coué* -> *la méthode Coué*) :

- (31) J'adore le style Vanessa Paradis, sixties sexy. Mais je ne peux pas l'adopter, d'abord parce que je n'ai pas sa silhouette, et ensuite parce que dans mon village, ce genre-là ne passerait pas. (*Marie Claire*, avril 93)

Le premier anaphorique rappelle l'ensemble du SN *le style Vanessa Paradis*, alors que le possessif *sa* anaphorise le N2 en position d'épithète (Noailly, 1990); cela n'a rien de bien surprenant au demeurant, puisque ce N2 est un nom propre, par nature défini.

Epilogue

Plutôt qu'une conclusion, deux remarques très succinctes, en guise de programme de recherches :

- (1) Cette étude a posé plusieurs fois le problème du statut logico-cognitif assignable à l'objet-de-discours introduit ou activé par un SN. Dans le cas des objets désignés par des $[\emptyset N]$, il est souvent difficile de dégager des critères décidables, et la question demanderait à être reprise sur une plus vaste échelle.
- (2) Corrolairement, la description de M doit être raffinée. Elle requiert notamment une notion de "monde possible" qui permette de définir plusieurs niveaux de réalité. On sera par ailleurs amené à s'interroger sur les échanges d'information susceptibles ou non de survenir entre ces différents niveaux.

Bibliographie

- ANSCOMBRE, J.-CL. (1990) : "Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur", *Langue française* 86, 103-125.
- APOTHÉLOZ, D. (1995) : *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève-Paris, Droz.
- ARRIVÉ, M., F. GADET, M. GALMICHE (1986) : *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- ARNAULD et LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, avec les remarques de Duclos, nouvelle édition, avec une préface de Michel Foucault, Paris, Republications Paulet, 1969.
- BALLY, C. (1965) : *Linguistique générale et linguistique française*, 4e éd., Berne, Editions Francke.
- BARTNING, I. (1987) : "L'interprétation des syntagmes binominaux en 'de' en français contemporain", *Cahiers de grammaire* 12, Université de Toulouse-Le Mirail, 1-64.

- BENETTI, L. (sous presse) : "Matériaux de description pour les syntagmes nominaux complexes de type 'N1 de N2'", in : REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (éd.) : *Problèmes de sémantique et de relations entre micro- et macro-syntaxe, Actes des Rencontres BENEFRI-Strasbourg, Neuchâtel, 19-21 mai 1994, SCOLIA 5*, Strasbourg, Université des Sciences humaines.
- BERRENDONNER, A. (1983) : "Connecteurs pragmatiques et anaphore", *Cahiers de linguistique française* 5, 215-246.
- BERRENDONNER, A. (1994) : "Anaphores confuses et objets indiscrets", in : Schnedecker, C. et al. (éds), *L'anaphore associative*. Metz, Centre d'Analyse syntaxique/ Paris, Klincksieck, 209-230.
- BERRENDONNER, A. (à paraître) : "Redoublement actanciel et nominalisations", in : REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (éd.), *Problèmes de sémantique et de relations entre micro- et macro-syntaxe, Actes des Rencontres BENEFRI-Strasbourg, Neuchâtel, 19-21 mai 1994, SCOLIA 5*, Strasbourg, Université des Sciences humaines.
- BERRENDONNER, A., M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (1989) : "Décalages. Les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue française* 81, 110-135.
- BERRENDONNER, A., M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (1995) : "Accords associatifs", *Cahiers de praxématique* 24, 21-42.
- CHAROLLES, M. (1992) : "La veuve et l'orphelin ou : comment les flots anaphoriques refont surface", in : TYVAERT, J.-E. (éd.) : *Lexique et inférence(s)*, Metz, Centre d'Analyse syntaxique, et Paris, Klincksieck, 131-173.
- GIRAULT-DUVIVIER, CH. (1856) : *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, 16e éd., Paris, A. Cotelle.
- GROSS, G. (1991) : "Syntaxe du complément de nom", *Linguisticae Investigationes* XV : 2, 255-284.
- KLEIBER, G. (1994) : *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KLEIBER, G., H. LAZZARO (1987) : "Qu'est-ce qu'un SN générique ? ou Les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres", in : KLEIBER, G. (éd.) : *Rencontre(s) avec la généricité*, Paris, Klincksieck, 73-111.
- LANDAIS, N. (1841) : *Grammaire générale de toutes les grammaires françaises*, 3e éd., Paris, Didier, 1841.
- NOAILLY, M. (1990) : *Le substantif épithète*, Paris, PUF.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1989) : "Anaphores, connecteurs, et processus inférentiels", in : RUBATTEL, C. (éd.) : *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*, Berne, Peter Lang, 303-336.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1993) : "Anaphores associatives non lexicales : incomplétude macrosyntaxique ?", in : KAROLAK, S. et T. MURYN (éds) : *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves. Actes du 6e Colloque international de Linguistique romane et slave* (Cracovie, 29 sept.-3 oct. 1991), Cracovie, Wydawnictwo Naukowe WSP, 327-379.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1993a) : "Faits déviants et tri des observables", in : BULAG-TRANEL 20, Centre Tesnière, Université de Franche-Comté, et Institut de linguistique, Université de Neuchâtel, 89-109.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (à paraître) : "Anaphores pronominales en contexte d'hétérogénéité énonciative : effets d'(in)cohérence", in : TASMOWSKI-DE RYCK, L. et W. DE MULDER (éds) : *Actes du Colloque "Relations anaphoriques et (in)cohérence"*, Anvers, 1-3 déc. 1994.
- RESTAUT, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, nouvelle édition, Paris, 1811.
- SANDEFELD, KR. (1965) : *Syntaxe du français contemporain I. Les pronoms*, Paris, Champion, nouvelle éd. (1e éd. 1928).
- WAILLY (1790) : *Principes généraux et particuliers de la langue française*, 11e éd., Paris, Chez les Libraires Associés.